

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 2 JUILLET 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-87

OBJET : Contrat de délégation de service public de l'assainissement sur le territoire de commune de Bry sur Marne. Approbation de l'avenant N°3. Autorisation de signature du Président

Membres en exercice	90
Présents titulaires	51
Représentés	25
Absents	14

Votants	76
Abstention	0
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christel ROYER, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Eric BENSOUSSAN représenté par Gilles PANNETIER, Sylvain BERRIOS représenté par Nicole CERCLEY, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Sabine CHABOT représentée par Nadia LECUYER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Sophie AMAR, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CADEDDU, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Jean-Marc BRETON, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Hervé GICQUEL représenté par Benoît GAILHAC, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Annie TRICOCHÉ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY représentée par Chrysis CAPORAL, Gérard LAMBERT représenté par Sergine LEFIEF, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Charlotte LIBERT ALBANEL représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Sylvain DROUVILLE, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par René GAILLARD, Igor SEMO représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN.

Absents : Christian CAMBON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, Monique FACCHINI, Jean-Philippe GAUTRAIS, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20190702-D19-87-DE Date de télétransmission : 04/07/2019 Date de réception préfecture : 04/07/2019

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

OBJET: Contrat de délégation de service public de l'assainissement sur le territoire de commune de Bry sur Marne. Approbation de l'avenant N°3. Autorisation de signature du Président.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU l'ordonnance N°2016-656 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les termes du contrat de délégation du service public d'assainissement en date du 23 Juillet 2010 passé avec la société SUEZ concernant les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés sur le territoire de la commune de Bry sur Marne,

VU l'avenant N°1 en date du 19 Décembre 2014,

VU le projet d'avenant N°3 audit contrat ci-annexé,

CONSIDERANT qu'au regard du montant prévisionnel de l'avenant et de l'article L1411-6 du Code général des collectivités territoriales, l'avis favorable de la commission de délégation de service public n'est pas requis,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet d'avenant N°3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur le territoire de la commune de Bry-sur-Marne) à passer avec la société SUEZ.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 :

CHARGE le Directeur Général des Services et Madame la comptable publique de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, Trésorière de Nogent sur Marne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



[Handwritten signature]

★ La présente délibération publiée le 09/07/2019 est exécutoire à la date du 09/04/2019 en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le 09/07/2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190702-D19-87-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019